



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# La CFDT reçue par la DEB : « le dialogue social en marche ! »

## 10 mai 2017

### **Présents:**

#### **DEB (Direction de l'Eau et de la Biodiversité):**

François Mitteault, directeur, Simone Saillant, directrice adjointe, Clotilde Merlus, cheffe de projet à la MIQ, Baptiste Blanchard, chef de bureau.

#### **CFDT :**

Mohamed Adouane, secrétaire de branche des Agences de l'Eau, Freddy Hervochon, secrétaire adjoint de branche des Agences de l'Eau, David Dubois, de section adjoint, agence de l'eau Seine-Normandie, Rémi Le Besq, représentant du personnel au Conseil d'administration , agence de l'eau Loire-Bretagne, Juan Emilio Rodriguez, secrétaire de section, agence de l'eau Rhin-Meuse.

### **Déclaration liminaire de la CFDT**

La CFDT réaffirme sa volonté d'instaurer un dialogue social constructif pour obtenir des résultats concrets et constate que, malheureusement, cet objectif n'a pas été, à ce jour, suffisamment partagé par la DEB. Néanmoins, nous nous félicitons que monsieur Mitteault et son équipe aient pris le temps de nous recevoir en bilatérale en cette période de transition.

La CFDT a abordé trois points à cette occasion :

**1 - Sortie du dérogatoire des personnels des Agences de l'Eau**

**2 - Précisions sur la mutualisation dans les Agences de l'Eau**

**3 - Dossier mutuelle santé**

**VITAMINEZ LE  
DIALOGUE SOCIAL !**



### **Propos liminaires du Directeur de l'Eau et de la Biodiversité (DEB)**

Le DEB nous a réaffirmé son attachement à l'organisation du système des Agences de l'Eau dont les fondamentaux et le système de gouvernance constituent une grande stabilité dans le monde de l'environnement qui est aujourd'hui très mouvant, que ce soit à l'AFB (Agence Française de Biodiversité), en cours de constitution, ou dans les DREAL, touchées par la réforme territoriale. Il précise que les réflexions sur la mutualisation dans les Agences de l'Eau constituent pour lui davantage une réflexion sur la « maintenance » du système et une consolidation de celui-ci (dans un contexte de réduction qui risque de se poursuivre) qu'une remise en cause.

## Réponse de la CFDT

Tout en entendant ces propos se voulant rassurants, la CFDT a insisté sur la perception négative qu'avaient, les personnels, de toutes les réformes imposées aux Agences et ce, de façon concomitante (remise en cause de la prévoyance, réduction d'effectif, sortie du dérogatoire et enfin, last but not least, la mutualisation).

### 1 - Sortie du dérogatoire des personnels des Agences de l'Eau

Le DEB a encore une fois confirmé l'analyse de la CFDT à savoir que la titularisation dans le cadre de la loi Sauvadet ne concernerait qu'une infime partie des agents et que la majorité d'entre eux resteraient dans le quasi-statut qu'il convient d'améliorer après 10 ans d'existence. La CFDT n'a eu de cesse de dénoncer l'attitude démagogique qui consiste à susciter de faux espoirs vers une titularisation mirifique. La CFDT, seule "signataire" du statut, a une responsabilité. Ce statut démontre aujourd'hui son intérêt dans la protection des agents : il faut le garder et l'améliorer (augmentation du taux pro-pro, régime indemnitaire, mobilité). Concernant la circulaire fonction publique pour assurer une mobilité sur les postes fléchés fonctionnaire, la CFDT n'est toujours pas rassurée sur son caractère « protecteur » vis-à-vis du contrôleur budgétaire. Sur les taux pro-pro, la CFDT a revendiqué une augmentation du taux avec un rattrapage. Le DEB nous a écouté et semble d'accord pour soumettre cette demande à l'arbitrage du futur ministre.

### 2 - Précisions sur la mutualisation dans les Agences de l'Eau

La DEB nous a confirmé que les directeurs d'Agences se sont bien saisis de ce sujet, qui n'est qu'un exercice d'anticipation des difficultés probables dues à la poursuite de la politique de restriction d'embauche et de diminution des moyens. La CFDT a dénoncé l'exclusion des organisations syndicales d'un sujet d'intérêt inter-Agences majeur. L'absence, dans le cas d'espèce, de tout dialogue social, entretient les inquiétudes des agents.

La CFDT, en terme de méthode, a revendiqué la création d'un groupe inter-Agences dédié à cette réflexion sur la mutualisation dans les Agences de l'Eau.



### 3 - Dossier mutuelle santé

Cette revendication historique de la CFDT, qui a été « mise de côté » face aux différents chantiers de ces dernières années (prévoyance, réduction d'effectif, sortie du dérogatoire et la mutualisation) et qui consistait à mutualiser entre toutes les Agences une complémentaire santé semble enfin aboutir.

Le DEB nous informe qu'il relance ce dossier et qu'un questionnaire à l'attention de tous les agents va être lancé afin de quantifier le marché. **La CFDT vous invite à y participer massivement.**